



Collège Saint Jean-Bosco

Année 2025-2026

Règlement financier

Sois sain, savant et saint

Frais d'inscription (nouvelles familles)

Les frais d'inscription s'élèvent à 130 €.

Dans le cas où avez déjà eu un enfant scolarisé, ils ne sont pas à verser.

Pour les nouvelles familles, qui n'ont jamais eu d'enfant scolarisé, ils sont à régler par carte bancaire au moment de la préinscription, lors dépôt du dossier.

En cas de désistement ils ne sont pas remboursés. Dans le cas où c'est le collège qui ne valide la préinscription, ils vous sont remboursés.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont répartis sur 11 mensualités, d'août à juin inclus et sont dégressifs si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits.

- 1er enfant 11 mensualités de 299 €
- 2ème enfant 11 mensualités de 261 €
- 3ème enfant et suivants 11 mensualités de 224 €

Exemple pour 1 famille de 4 enfants :

Enfant 1	299 €
Enfant 2	261 €
Enfant 3	224 €
Enfant 4	224 €
Total	1008 €

Première mensualité :

La première mensualité est à régler lors de l'inscription, avant le 28/02, date de clôture des inscriptions.

Mensualités suivantes :

Les 10 mensualités suivantes sont versées de septembre à juin compris, au plus tard le 5 de chaque mois. Pour simplifier la gestion et éviter les oublis, nous prions de bien vouloir mettre en place un virement automatique.

En raison de la situation actuelle, le collège s'est attaché à évaluer au plus juste l'évolution du coût des scolarités pour les familles et compte sur la participation de chacune dans l'organisation des différents événements qui contribuent à son financement. Nous invitons les parents ne pouvant pas s'y investir à payer une mensualité supplémentaire de 300 euros.

Bourses

Si vous avez sollicité une bourse et que vous attendez une réponse, ou que vous avez obtenu une réponse, nous vous remercions d'adresser par mail à tresorier@saintjeanbosco.org le montant sollicité ou obtenu.

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez solliciter une aide financière, sous forme de bourse, auprès de l'un de ces deux organismes (les bourses provenant d'autres organismes ne seront pas acceptées) :

MCF : Mouvement Catholique des Familles

BP-50304

75823 Paris cedex 17

Tel. 01 75 50 84 86

Courriel : contact@m-c-familles.fr

Internet : [Accueil \(m-c-familles.fr\)](http://Accueil(m-c-familles.fr))

AES Association Education Solidarité

8 Rue du Chanoine Hess, 51100 Reims

Tel. : (+33)0374474046

Courriel : [contact\[@\]associationeducationsolidarite.fr](mailto:contact[@]associationeducationsolidarite.fr)

Internet [Association Education Solidarité \(associationeducationsolidarite.fr\)](http://Association Education Solidarité (associationeducationsolidarite.fr))

Manuels scolaires

Les livres utilisés comme support de cours sont, pour certains, achetés par les familles et pour d'autres loués par le collège. Chaque élève reçoit également des photocopiés imprimés par le collège. Les frais de participation, à hauteur de 20 € par élève, sont payés par carte bancaire dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Une caution de 80 € par enfant est à payer à l'inscription et sera restituée en fin d'année en échange des livres en bon état.

Panier-repas

Les élèves peuvent rester au panier-repas qui est assuré lundi, mardi, jeudi et vendredi ; une participation de 1,5 € par panier-repas, par jour et par élève est demandée.

Les jours où vous souhaitez que vos enfants restent au panier-repas seront à préciser la semaine précédant la rentrée via l'application Ecole futée. Ils sont définis pour l'année. Ils sont ensuite à payer mensuellement en plus de la scolarité, par virement automatique.

L'uniforme

Les élèves doivent porter l'uniforme tous les jours. Tout vêtement supplémentaire est porté dessous. Concernant la vente des uniformes, des informations supplémentaires vous seront transmises ultérieurement.